

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUHL SÉANCE DU 9 AVRIL 2018**

Sous la présidence de Monsieur **Fernand DOLL**, Maire,
étaient présents :

Mmes et MM : Yves COQUELLE, Francis MUNSCH, Joseph KUENTZ, Annick FISCHETTI, Adjoints.
Mmes et MM : Gérard GERTHOFFERT, René BITSCH, Jean-Marc ERNY, Roland MARTELLO,
Lucie ANDOLFATTO, Sylvie NUZZO, Sophie ARGER, Orlane GIEGELMANN, Cindy MÉRIOT, Guy
SCHULLER, Geneviève ZANDONELLA, Francis KOHLER, Christian CHERAY, Angelo RAUSÉO,
Christine FEDRY.

Ont donné procuration :

Mme Marianne LOEWERT à Mr Yves COQUELLE,
Mme Denise WIOLAND à Mme Annick FISCHETTI,
Mme Marie-Claire FREY à Mr Gérard GERTHOFFERT

Secrétaire administrative de séance : **Mme Joëlle BRUNORI, DGS**

ORDRE DU JOUR

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 mars 2018**

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

3. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

4. BUDGET : SUBVENTIONS 2018

5. BUDGET : MODIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION

6. BUDGET : CONTRAT DE PRÊT

7. BUDGET 2018 : APPROBATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF 2018

8. ECHANGE DE TERRAINS

**9. ADHESION A LA PROCÉDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN
PREVOYANCE MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION**

10. TARIFS PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

10. TARIFS PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

11. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, ouvre la séance à 19 heures et remercie les conseillers pour leur présence. Cette réunion sera principalement d'ordre budgétaire ; à ce titre différents documents et graphiques ont été mis à leur disposition.

Il demande à madame Joëlle BRUNORI, DGS, d'effectuer l'appel des Conseillers présents.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MARS 2018**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,*

- D'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2018

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il convient de soumettre, au vote du Conseil Municipal, la nomination d'un secrétaire de séance parmi ses membres.

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

- De **NOMMER** Monsieur **Joseph KUENTZ, Adjoint**, en tant que secrétaire de séance.

3. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, expose :

Suite à la démission de Madame Sylvie KRAFFT, Conseillère, et à son remplacement par Madame Christine FEDRY, Conseillère, et pour répondre à sa demande, il est proposé de compléter les commissions qui sont actuellement composées des membres suivants :

Commission des finances

Le Maire : président
Les cinq Adjoints.
Monsieur René BITSCH
Monsieur Gérard GERTHOFFERT
Monsieur Francis KOHLER
~~Madame Sylvie KRAFFT~~

Commission des forêts

Maire : président
Monsieur Joseph KUENTZ
Monsieur René BITSCH
Monsieur Jean-Marc ERNY
~~Madame Sylvie KRAFFT~~
Monsieur Francis KOHLER

Commission d'appel d'offres

Président : Monsieur **Fernand DOLL**, Maire,
Membres titulaires :
Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint,
Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint,
Monsieur **Angelo RAUSÉO**, Conseiller,
Membres suppléants
Monsieur **Jean-Marc ERNY**, Conseiller,
Monsieur **René BITSCH**, Conseiller,
~~Madame Sylvie KRAFFT, Conseillère.~~

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :***

- De **NOMMER** Madame **Christine FEDRY**, Conseillère, en tant que membre de commissions sus visées en remplacement de Madame Sylvie KRAFFT.

4. BUDGET : SUBVENTIONS 2018

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, expose :

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer quant à l'octroi de subventions aux diverses associations qui en ont fait la demande.

Monsieur **Roland MARTELLO**, Conseiller tient à souligner l'excellent travail réalisé par la commission qui étudie l'attribution des subventions.

Monsieur **Angelo RAUSÉO**, Conseiller, confirme la très bonne entente entre les membres de la commission. Concernant les subventions exceptionnelles les discussions sont ouvertes, les confrontations positives.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, rappelle que mesdames Cindy MERIOT, Denise WIOLAND et Orlane GIEGELMANN, ainsi que messieurs Roland MARTELLO et Angelo RAUSEO et lui-même sont membres de cette commission.

Il précise également que les subventions exceptionnelles ne sont versées qu'après réalisation de l'objet de la demande.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, demande comment sont calculées les subventions, selon quels critères.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, répond que les subventions sont attribuées selon le nombre de membres. Ceux-ci sont classés dans différentes catégories en fonction de l'âge et de l'activité pratiquée (jeunes/séniors, nature de l'activité : loisir, sport, culture, service...). Le montant prévu pour chacune de ces catégories est ensuite multiplié par le nombre de membres concernés.

Madame **Geneviève ZANDONELLA**, Conseillère, demande des explications concernant la subvention à l'Amicale du Personnel.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que les primes versées aux agents suite à des événements familiaux (mariage, naissance) ou pour des anniversaires de services et départ à la retraite, sont versées par l'amicale grâce à cette subvention.

Madame **Christine FEDRY**, Conseillère, demande à quoi correspond la subvention pour la Tour Eiffel.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, explique que le projet d'implanter une Tour Eiffel a fait l'objet, depuis un an, d'une souscription qui a permis de collecter 3000.- €. Il convient d'ajouter à cela une participation de l'OMSC pour 1000.- € et la subvention communale proposée pour 1 000.- €. Il en profite pour remercier tous les donateurs qui ont participé à cette souscription.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, demande à quel endroit il est prévu de l'installer.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, explique qu'elle sera mise en place, à l'entrée de BUHL aux abords de la RD 430 à la hauteur du carrefour giratoire et que l'accord du Conseil Départemental a été obtenu.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, s'interroge sur l'esthétique, la sécurité et la proximité du château du Hugstein, monument historique.

Les Conseillers Municipaux suivants, Yves COQUELLE, Roland MARTELLO, Gérard GERTHOFFERT, Cindy MÉRIOT, Orlane GIEGELMANN, Sylvie NUZZO, Angelo RAUSÉO, membres du comité des associations concernées, quittent la salle.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, fait part de ses réserves concernant la subvention pour la Tour Eiffel.

-- D'INSCRIRE le montant total des subventions, soit 43 000 €uros au budget primitif 2018 (section de fonctionnement, dépenses, article 65748).

- D'OCTROYER les subventions suivantes :

Subventions aux associations affiliées à l'OMSC

Subventions de fonctionnement 2018		Subventions exceptionnelles 2018	TOTAL
AMIS DU RETABLE	382,00 €		382,00 €
ASS.CARNAVALESQUE	616,00 €		616,00 €
ASS.FLORIVALIENNE DE SECOURISME	738,00 €		738,00 €
AVICULTURE	468,00 €	1315,00 €	1783,00 €
C.O.B.F	1054,00 €	300,00 €	1354,00 €
CHORALE UNIS'SON	511,00 €		511,00 €
CHORALE SAINTE.CÉCILE	240,00 €		240,00 €
DONNEURS DE SANG	383,00 €		383,00 €
FC BUHL	1609,00 €	500,00€	2109,00 €
GYMNASTIQUE	1302,00 €		1302,00 €
HUGSTEI BRAMA	186,00 €		186,00 €
M.J.C	2231,00 €	200,00 €	2431,00 €
M.V.C.G.	358,00 €	250,00 €	608,00 €
MUSIQUE HARMONIE	948,00 €		948,00 €
AMICALE DES PÊCHEURS	455,00 €	364,00 €	819,00 €
PRO HUGSTEIN	354,00 €		354,00 €
SAPEURS POMPIERS	230,00 €		230,00 €
GUGGA MUSIK	711,00 €		711,00 €
TENNIS	518,00 €		518,00 €
UNION CHORALE	403,00 €		403,00 €
U.N.C	170,00 €		170,00 €
OSHUKAI KARATE	306,00 €		306,00 €
LES TALENTS D'ARGILE	407,00 €		407,00 €
OMSC	4 800,00 €		4 800,00 €
TOTAL	19380,00 €	2929,00€	22309,00 €

Autres subventions :

Bénéficiaires de la subvention	Montant
Amicale du personnel communal	4 000,00 €
Association lutte alcoolisme anciens de Marienbronn	50,00 €
Club vosgien Guebwiller	100,00 €
Lindenblatt Linthal	100,00 €
Marque Page enfants lecteurs	45,00 €
Musique et culture du Haut-Rhin	16,00 €
Prévention routière du Haut-Rhin	75,00 €
Rimlishof (Tintinabule)	500,00 €
Société amis de la bibliothèque de prêt	100,00 €
Conseil de Fabrique	2000,00 €
Petit Montmartre (OMSC)	600,00 €
Coopérative école Koechlin	6 000,00 €
Coopérative école maternelle	4 000,00 €
Participation souscription Tour Eiffel	1000,00 €
Divers sur délibérations	2105,00 €
	19536,00 €

5. BUDGET : MODIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, expose

Selon l'état de notification des taux d'imposition, les bases ont évolué comme suit :

	Bases d'imposition Effectives 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018
Taxe d'habitation :	4 178 416.-- €	4 253 000.-- €
Taxe sur le foncier bâti :	3 305 071.-- €	3 338 000.-- €
Taxe sur le foncier non bâti :	33 050.-- €	33 200.--€

En maintenant les taux d'imposition actuels, à savoir :

Taxe habitation	:	10,08 %
Taxe sur le foncier bâti	:	13,42 %
Taxe sur le foncier non bâti	:	86,35 %

Le produit fiscal assuré s'élèverait à : **905 330.-- €**.

Pour financer l'ensemble des opérations inscrites au budget primitif 2018 et pour assurer l'équilibre du budget, il est proposé d'augmenter les taux de 1 % pour arriver à un total de produit de contributions directes de **914 550 euros** à inscrire à l'article 7311.

Dans cette hypothèse, les taux seraient les suivants :

Taxe habitation	:	10,18 %	produit	:	432 955 €
Taxe sur le foncier bâti	:	13,56 %	produit	:	452 632 €
Taxe sur le foncier non bâti	:	87,24 %	produit	:	28 963 €

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, fait remarquer qu'avec une augmentation des bases de 1.2 % à laquelle s'ajoute l'augmentation de 1 % des taux, cela représente une augmentation de 2.2% pour le contribuable. Il demande également ce qu'il en est des exonérations de taxe d'habitation, annoncées par le Gouvernement.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, explique qu'à ce jour les collectivités n'ont aucune information à ce sujet. Seuls les montants des dotations de l'Etat sont connus et la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER va subir cette année une ponction de 67000.- €
19 % des foyers buhlois sont actuellement exonérés

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, indique qu'il votera l'augmentation des taux des contributions directes tels qu'ils sont présentés pour assurer l'équilibre du budget, mais rappelle qu'il est opposé au mode de calcul appliqué pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

Monsieur Fernand DOLL, Maire,

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

- De **FIXER** les taux d'imposition comme suit :

Taxe habitation	:	10,18 %
Taxe sur le foncier bâti	:	13,56 %
Taxe sur le foncier non bâti	:	87,24 %

Le produit fiscal attendu s'élève à : **914 550 euros** à inscrire à l'article 7311).

6. BUDGET : CONTRAT DE PRÊT

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, expose,

Dans le cadre des travaux de construction du Périscolaire et de l'extension de l'école maternelle, un prêt relais de 1 000 000.- € sur une durée de 3 ans a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne.

Des remboursements du capital ont été réalisés à concurrence de 300 000.- €uros. Le solde soit 700 000.- €uros devrait être remboursé fin avril 2018.

Certaines opérations foncières qui auraient dû permettre de rembourser ce prêt n'ont pas été réalisées et par conséquent le remboursement à l'échéance prévue initialement n'est pas possible.

La Caisse d'Épargne a fait une proposition qui est jointe en annexe 3 pour un nouveau prêt relais sur 3 ans aux conditions suivantes :

Montant	: 700 000 €
Durée	: 3 ans
Nombre d'échéances par an	: 4
Taux fixe ,	: 0,94 %
Frais de dossier	: 700 €

Monsieur **Angelo RAUSÉO**, Conseiller, indique avoir bien compris que le taux proposé pour ce nouveau prêt est inférieur à celui en cours, mais qu'en sera-t-il dans trois ans, la Commune aura-t-elle les moyens de faire face à ce remboursement ?

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, rappelle que certains prêts viendront à échéance dans les prochaines années, et que cela constitue une des pistes à envisager pour rembourser ce prêt. Aujourd'hui, avec une capacité d'autofinancement de 200 000.- € il est totalement impossible de solder ce prêt.

Pour répondre à la demande de Monsieur **Angelo RAUSÉO**, Conseiller, Monsieur Joseph KUENTZ, Adjoint, précise que les intérêts dus pendant ces 3 ans s'élèveront à 21 000.- €.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, dit que reconduire ce prêt revient à shooter vers l'avant mais sans avoir de solutions pour l'avenir, une prorogation a été réalisée en 2016, et qu'avec un prêt classique le remboursement du capital serait déjà en cours.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, répond que le remboursement d'un prêt demande des crédits budgétaires au C/16, crédits qui doivent être couverts par de l'autofinancement et que pour cela il faut augmenter les recettes de fonctionnement.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, abonde dans ce sens et précise que dans ce cas il faudrait augmenter la pression fiscale.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, rappelle que la vente de l'école maternelle a été inférieure aux prévisions.

Monsieur **Angelo RAUSÉO**, Conseiller, indique qu'effectivement le marché de l'immobilier est en constante fluctuation

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après information à la Commission des finances
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité, 4 votes contre et 1 abstention,***

- De **CONTRACTER**, un nouveau prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne dans les conditions suivantes :

Montant	:	700 000 €
Durée	:	3 ans
Nombre d'échéances par an	:	4
Taux fixe ,	:	0,94 %
Frais de dossier	:	700 €
Total des intérêts sur la durée	:	€

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt selon les conditions exposées.

7. BUDGET 2018 : APPROBATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF 2018

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, présente le budget tel qu'il a été examiné par la Commission des Finances.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, rappelle que Monsieur Gérard GERTHOFFERT, Conseiller, a déjà évoqué, en commission des finances, l'entretien de la voirie, poste dans lequel il convient de mettre d'avantages de moyens.

Monsieur **Angelo RAUSÉO**, Conseiller, demande pourquoi les crédits prévus sont inférieurs à 2017.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, explique que les crédits sont limités, mais que néanmoins, des travaux seront engagés à l'identique de 2017 pour assurer l'entretien de la voirie.

Monsieur **Angelo RAUSÉO**, Conseiller, revient sur le fait, déjà évoqué lors de précédentes réunions, que la Commune ne maîtrise pas totalement sa voirie et est largement tributaires des travaux réalisés par les gestionnaires des réseaux.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle qu'effectivement il n'y a pas toujours de coordination dans le cadre des chantiers ayant une incidence sur la voirie.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, précise qu'en cours d'année les 20000.- € de dépenses imprévues pourront être affectés à ce poste.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, et monsieur **Angelo RAUSÉO**, Conseiller, demandent pourquoi ne pas inclure dès à présent ces crédits dans ceux prévus pour les travaux de voirie.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, précise que ces sommes sont réservées pour des travaux imprévus dans tous les domaines du fonctionnement de la Commune (bâtiments, matériel, ...) et qu'il n'est donc pas possible de les affecter dès à présent à la voirie ;

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, précise qu'1 % de dépenses imprévues ce n'est pas grand-chose, ce à quoi Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, répond que 30 000.- € de crédits pour l'entretien de la voirie ce n'est pas grand-chose non plus.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, indique avoir calculé le ratio de désendettement de la commune en fonction de la Capacité d'Auto Financement. Il s'élève à 17 ans ce qui n'est pas bon. A la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER ce ratio est de 9 ans.

Il y a des économies et des choix à faire en fonction de la situation héritée.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, signale que les espaces verts réaménagés l'ont été dans l'objectif de réduire l'entretien et l'arrosage, donc de faire des économies.

Concernant le chéneau de l'école maternelle qui doit être refait, et suite à la demande de Monsieur **Angelo RAUSÉO**, Conseiller, qui souhaite savoir si la responsabilité de l'entreprise qui a fait les travaux ne peut pas être engagée, monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, répond par la négative.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, demande ce qu'il en est des travaux rue St Pirmin et rue de la Gare.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que suite aux études menées par la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, il s'avère qu'il y a de gros problèmes de calibrage des réseaux. Concernant les 137 414.09 € inscrits pour ces travaux, il explique que cette somme découle de l'équilibre budgétaire.

Concernant le marquage de la RD 429 suite aux travaux prévus par le Conseil Départemental, monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, précise que d'autres devis ont été demandés en vue de réduire les coûts.

Madame **Geneviève ZANDONELLA**, Conseillère, demande si les crédits sont suffisants pour la sécurisation du passage des piétons à la hauteur de la pharmacie. Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, répond que la mise en place d'un feu tel qu'évoqué lors du dernier Conseil Municipal s'élève à 35 000.- €, une somme faramineuse qui impose d'étudier d'autres solutions.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, s'interroge sur la possibilité d'instaurer une « zone 30 » dans la rue Florival puisqu'il s'agit d'une route départementale.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, répond qu'en agglomération le pouvoir de police du Maire s'applique sur les routes départementales.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, déclare que son groupe de Conseillers Municipaux a examiné le budget présenté. S'ils approuvent les dépenses prévues au C/21, ils déplorent la réalisation du prêt relais au C/16 et le manque de crédits pour l'entretien de la voirie. C'est pour cela qu'ils s'abstiendront.

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après information à la Commission des finances
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité, et 5 abstentions,***

- D'ARRÊTER le Budget Général 2018 comme suit et tel que présenté en annexe :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	2 369 207.00 €
Recettes :	2 369 207.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	<u>Report 2017</u>	<u>dépenses nouvelles</u>	<u>total 2018</u>
Dépenses :	568 368.36 €		
	404 841.19 €	1 071 425.09 €	2 044 634.64 €
Recettes :	524 000.-- €	1 520 634.64	2 044 634.64 €

Le budget total 2018 est donc équilibré et s'élève à **4 413 841.64 €**

8. ECHANGE DE TERRAINS

Monsieur Yves COQUELLE, Adjoint, expose :

Par une délibération du 11 juillet 2016 (OJ 5) le Conseil municipal de Buhl a décidé de réaliser un échange de terrains avec l'Amicale des Pêcheurs de BUHL, échange qui se ferait sans soulte dans le cadre d'un acte administratif.

Il s'agissait pour la Commune de BUHL de céder à l'Amicale des Pêcheurs les parcelles sises :
Section 16, n° 77, 80, 82, 92, 94 d'une surface totale de 28.18 ares.

En contrepartie l'Amicale des Pêcheurs céderait à la Commune de BUHL les parcelles
Section 10, n° 122, 160 et 161 d'une surface de 26.73 ares.

La valeur de ces terrains n'avait pas été précisée à l'époque, il convient de la fixer maintenant, celle-ci ne nécessitant pas une demande d'avis auprès des Domaines.

Ces terrains, situés en zones N (propriété de l'amicale des Pêcheurs), et Nb du PLU (propriété de la Commune) ont une valeur de 40 à 50.- € l'are, il est proposé de fixer la valeur totale des parcelles échangées à 1500.- € pour chacune des parties.

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

1° - **D'APPROUVER** l'échange de terrains suivants :

- La Commune de BUHL cède à l'Amicale des Pêcheurs les parcelles suivantes :
Section 16, parcelles 77, 80, 82, 92, 94 d'une surface totale de 28.18 ares.
- En contrepartie l'Amicale des Pêcheurs cède à la Commune de BUHL les parcelles suivantes :
Section 10, parcelles 122, 160 et 161 d'une surface de 26.73 ares.

2° - **DE FIXER** la valeur des terrains échangés à 1500.- €uros pour chacune des parties, et que par conséquent aucune soulte ne sera versée.

3° - **D'AUTORISER** Monsieur Joseph KUENTZ, Adjoint, à signer l'acte administratif relatif à cet échange par-devant monsieur le Maire de BUHL.

9. ADHESION A LA PROCÉDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVOYANCE MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION

Monsieur Francis MUNSCH, Adjoint, expose :

En date du 15 janvier 2018, le Conseil Municipal avait approuvé le principe d'adhésion à la procédure de passation de la convention de participation en prévoyance mise en concurrence par le Centre de Gestion, et le montant de la participation de la commune à la cotisation des agents.

Cette participation, pourtant reconduite sur les mêmes bases qu'en 2012, n'avait pas obtenu l'avis favorable du Comité Technique, les critères sociaux, n'étant pas respectés.

Par conséquent il convient de délibérer à nouveau et cette délibération annule et remplace celle du 15 janvier 2018.

Le projet de délibération portant sur de nouveaux critères d'attribution de la participation aux agents a obtenu maintenant l'avis favorable du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque prévoyance ;

VU la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis favorable du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion en date du 26 mars 2018 ;

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

DE SE JOINDRE à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

DE DONNER mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire

DE PRENDRE ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.

DE DETERMINER le montant et les modalités de sa participation pour la garantie prévoyance pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité sur la base d'une participation maximale **de 16.- €uros.**

DE REVALORISER annuellement ces montants en fonction du plafond de la sécurité sociale.

10. TARIFS PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS**A. PERISCOLAIRE :**

Madame Annick FISCHETTI, Adjointe, expose :

La nouvelle organisation des rythmes scolaires à compter de septembre 2018 nécessite de revoir le fonctionnement de l'accueil périscolaire notamment le soir après l'école à partir de 16 h 30 (au lieu de 15 h 45 actuellement) et le mercredi qui devient un accueil de loisirs.

grille tarifaire rentrée 2018/2019

Augmentation 1,5 %			Enfants de BUHL			Enfants scolarisés à BUHL et domiciliés dans une autre Commune		
Les services proposés Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	Durée	Horaires	T3	T2	T1	T3	T2	T1
Accueil matin 1	1h30	De 7h00 à 8h30	Forfait de 3,00 €			Forfait de 3,25 €		
Accueil matin 2	0h45	De 7h45 à 8h30	Forfait de 1,60 €			Forfait de 1.75 €		
Accueil de midi + repas	2h00	De 12h00 à 14h00	7,65 €	8,00 €	8,30 €	8,40 €	8,70 €	9,00 €
<i>Repas</i>			4,97 €	4,97 €	4,97 €	4,97 €	4,97 €	4,97 €
<i>Frais de garde</i>			2,68 €	3,03 €	3,33 €	3,43 €	3,73 €	4,03 €
Accueil du soir 1 + goûter	1h00	De 16h30 à 17h30	2,55 €	2,80 €	3,05 €	2,75 €	3,05 €	3,35 €
Accueil du soir 2	1h00	De 17h30 à 18h30	2,15 €	2,40 €	2,65 €	2,35 €	2,65 €	2,95 €
LE MERCREDI - Accueil de loisirs								
	Durée	Horaires	T3	T2	T1	T3	T2	T1
Accueil matin (sans repas) ou Accueil après-midi (sans repas)	4h00	De 8h00 à 12h00 ou 14h00 à 18h00	8,55 €	9,65 €	10,70 €	9,40 €	10,60 €	11,75 €
Accueil matin (avec repas) ou Accueil après-midi (avec repas)	6h00	De 8h00 à 14h00 ou 12h00 à 18h00	16,20 €	17,60 €	19,00 €	17,80 €	19,30 €	20,80 €
Accueil à la journée (avec repas)	10h00	De 8h00 à 18h00	22,00 €	24,00 €	26,00 €	24,00 €	26,00 €	28,00 €
Forfait sortie 1			Forfait unique de 4,00 €			Forfait unique 4.40 €		
Forfait sortie 2			Forfait unique de 8,00 €			Forfait unique 8.80 €		
Forfait sortie 3			Forfait unique de 12,00 €			Forfait unique 13.20 €		

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, s'interroge sur les tranches de revenus fixées et sur les éventuelles aides de la CAF pour les familles.

Il lui est répondu que les grilles de revenus ont été définies avec la CAF qui subventionne directement le périscolaire par le biais de la prestation de services, contrairement aux accueils de loisirs pour lesquels les familles disposent des bons CAF dont les montants varient en fonction des revenus.

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

- **D'APPROUVER** les tarifs de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs tels que présentés ci-dessus, et qui s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

10. TARIFS PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS**B. CENTRE DE LOISIRS – CAMP ADOLESCENTS**

Madame Annick FISCHETTI, Adjointe, expose

Comme les années précédentes, des activités réservées aux adolescents sont prévues cet été. Dans ce cadre un séjour ados est prévu sous la forme d'un mini-camp à Cernay avec toute une panoplie d'activités sportives

Afin de procéder dès à présent aux inscriptions le Conseil Municipal est appelé à fixer le tarif.

Grille des barèmes du revenu fiscal de référence des familles
Revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2016.

Composition familiale	T3 revenus inférieurs ou égaux à	T2 revenus supérieurs à T3 mais inférieurs à	T1 revenus supérieurs ou égaux à
Famille d'1 enfant	27 600 €	36 000 €	36 000 €
Famille de 2 enfants	32 400 €	40 800 €	40 800 €
Famille de 3 enfants	45 600 €	52 800 €	52 800 €

Les tarifs proposés sont les suivants :

	5 communes (*)			Autres communes		
	T3	T2	T1	T3	T2	T1
CAMP A	172.-- €	190.-- €	208.--€	215.-- €	236.-- €	260.-- €

(*) BUHL - LAUTENBACH - LAUTENBACH-ZELL- LINTHAL – MURBACH

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

- D'**APPROUVER** les tarifs du séjour ados tels que présentés ci-dessus

11. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, fait part des remerciements reçus :

- de l'école Koechlin pour l'engagement de Mme WAGNER qui s'occupe de la Bibliothèque
- de la famille WENTZEL suite au décès de Mr Fernand WENTZEL

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, informe le Conseil Municipal avoir assisté le 20 mars dernier au SDIS à COLMAR à une réception au cours de laquelle la Commune de BUHL s'est vu décerné le label « employeur de sapeurs-pompiers » pour notre agent Pascal VOGEL qui est ainsi autorisé à quitter son travail pour des interventions dans le cadre de son engagement au sein du Corps local mais également de son double engagement au Centre de secours de Guebwiller. La Commune est indemnisée, le cas échéant, pour le salaire maintenu durant ces interventions.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, informe également le Conseil Municipal de l'avancée des travaux de l'élévateur de l'école Koechlin qui devraient être achevés d'ici deux semaines. Il signale également les soucis rencontrés à l'école maternelle du fait de la présence de fouines qui ont occasionnés quelques dégâts (chute de plaques de plafond, salissures). Il a été fait appel à un spécialiste en lien avec les Brigades Vertes. 7 entrées potentielles d'animaux ont été identifiées dans les combles de l'école. Une convention sera signée avec ce prestataire qui interviendra également à l'école Koechlin et au Cercle.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint signale que la quête en faveur de la Ligue contre le Cancer se déroulera de la mi-avril à la fin mai, grâce aux quêteurs bénévoles habituels. Il rappelle également que la journée citoyenne aura lieu le samedi 9 juin.

Madame **Geneviève ZANDONELLA**, Conseillère, demande si les documents préparatoires ne peuvent pas être diffusés plus en amont du Conseil Municipal, leur réception le vendredi étant tardive. Leur groupe a dû se réunir le week-end pour les étudier.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, en prend note mais rappelle toutefois qu'il n'y a aucune obligation légale en la matière pour les collectivités de notre taille. Seule la convocation avec l'ordre du jour doit être transmise pour les Communes de notre strate.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, précise que tous les conseillers ont eu ces documents en même temps.

Concernant la mise en place des compteurs Linky, Madame Geneviève ZANDONELLA, Conseillère, informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue à Lautenbach le 11 juin pour créer un collectif de citoyens. Une réunion s'est tenue la semaine dernière à la Cave Dimière à Guebwiller et une autre est prévue à Colmar le 21 avril.

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, souhaite obtenir des renseignements concernant le transfert à la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER de la compétence eau potable et son financement.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond qu'à ce jour rien n'est finalisé et qu'il n'est donc pas possible de communiquer à ce sujet.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, espère que la solution retenue ne pénalisera pas les communes.

Monsieur **Francis KOHLER**, Conseiller, souhaite également savoir pourquoi le Conseil Municipal n'a pas été consulté au sujet de la compétence PLUI.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond qu'il a pris l'avis des Adjoints, et que l'accord de principe donné est soumis à la condition du remboursement intégral des frais engagés pour le PLU. Il précise que dans le cadre d'un PLU Intercommunal, le Maire et le Conseil Municipal restent maîtres sur leur territoire. Il faut cependant voir l'avantage d'un pôle urbain économique.

Madame **Annick FISCHETTI**, Adjointe, rappelle que le Conseil Communal des Jeunes organise ce samedi une visite de la ressourcerie de DEFI. L'ensemble des Conseillers Municipaux y est cordialement invité.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur Fernand DOLL, Maire, clôt la séance à 21 h 25.

<p align="center">Tableau de signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BUHL de la séance du 9 avril 2018</p>
--

- 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018**
- 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- 3. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**
- 4. BUDGET : SUBVENTIONS 2018**
- 5. BUDGET : MODIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION**
- 6. BUDGET : CONTRAT DE PRÊT**
- 7. BUDGET 2018 : APPROBATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF 2018**
- 8. ECHANGE DE TERRAINS**
- 9. ADHESION A LA PROCÉDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVOYANCE MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION**
- 10. TARIFS PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS**
- 11. INFORMATIONS DIVERSES**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DOLL Fernand	Maire		
COQUELLE Yves	1 ^{er} Adjoint		
MUNSCH Francis	2 ^{ème} Adjoint		
KUENTZ Joseph	3 ^{ème} Adjoint		
LOEWERT Marianne	4 ^{ème} Adjoint		COQUELLE Yves
FISCHETTI Annick	5 ^{ème} Adjoint		
GERTHOFFERT Gérard	Conseiller		
FREY Marie-Claire	Conseiller		GERTHOFFERT Gérard
BITSCH René	Conseiller		
ERNY Jean-Marc	Conseiller		
MARTELLO Roland	Conseiller		
ANDOLFATTO Lucie	Conseiller		
WIOLAND Denise	Conseiller		FISCHETTI Annick
NUZZO Sylvie	Conseiller		
ARGER Sophie	Conseiller		
GIEGELMANN Orlane	Conseiller		
MÉRIOT Cindy	Conseiller		
ZANDONNELLA Geneviève	Conseiller		
KOHLER Francis	Conseiller		
CHÉRAY Christian	Conseiller		
RAUSÉO Angelo	Conseiller		
SCHULLER Guy	Conseiller		
FEDRY Christine	Conseiller		

